

ANNEXE : FORMULAIRE POUR LE DROIT A L'IMAGE



Formulaire pour le droit à l'image

École Van Meyel

224 avenue Georges Henri

1200 Woluwe Saint Lambert

Woluwe-Saint-Lambert, le

Chers parents,

Dans le cadre des activités liées à l'école, il est envisagé de diffuser sur le site internet de l'école (dépôt des photos/vidéos en zone protégée par un mot de passe – visibilité uniquement accessible par les parents de l'école), de transférer par courriel aux parents concernés et/ou d'afficher au sein de notre établissement (murs des classes, couloirs) des photos de votre enfant prises à l'occasion des différents événements qui ponctuent la vie de l'établissement mais également d'utiliser ces images à des fins d'information à savoir * :

- Filmer et/ou enregistrer ;
- A effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif ;
- A publier ces images dans le Wolu Info ;
- A publier ces images/voix sur notre site Web et/ou dans notre école ;
- A les graver sur un support numérique (DVD, Clé USB...) ;
- A participer à des reportages liés à l'information (reportage télévisuel ou photo sur un site d'information d'un média professionnel – public ou privé) ;

** Merci de cocher les cases pour lesquelles vous marquez votre consentement.*

Pour ce faire, nous avons besoin de recueillir votre consentement.

Nous vous proposons donc de bien vouloir nous signifier si vous acceptez que des photos/vidéos de vos enfants soient susceptibles d'être diffusées sur les différents médias pour les points sus-mentionnés que vous avez cochez.

Droit des medias d'information officiels (droit à l'information)

Pour informer, les médias illustrent l'actualité par des images, des photos, des vidéos. Et il vous est peut-être arrivé de vous retrouver, vous, vos proches ou un membre de votre famille, dans les images d'un reportage du JT ou sur une photo du site d'information d'un média professionnel public et/ou privé. Si le droit à l'image s'efface devant le droit à l'information, un journaliste ne peut pas vous filmer sans raison. C'est bien la notion de nécessité de l'information qui détermine le droit de diffuser l'image d'une personne sans son autorisation. Néanmoins, l'utilisation d'images de vos enfants par les médias n'est autorisée qu'avec le consentement exprès des parents ou du représentant légal de l'enfant..

Cet écrit sera valable pour toute la scolarité de votre enfant au sein de l'école.

Vous pouvez néanmoins le modifier à n'importe quel moment au secrétariat.

Van Meyel

Cachet – signature

Je soussigné(e) (Nom + prénom du responsable légal de l'enfant)

.....

Responsable légal(e) de (Nom + prénom de l'enfant)

.....

Accepte que les photos/vidéos de mon enfant soient utilisées pour les finalités décrites précédemment.

Signature

NB :

1. Le présent document est réalisé en double exemplaires : une copie signée par le responsable légal de l'enfant pour et conservé à l'école et une copie pour information pour le responsable légal de l'enfant.
2. Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de retirer votre consentement.

Vous pouvez exercer vos droits moyennant une demande par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données (DPO) Hôtel communal, 2, avenue Paul Hymans, 1200 Woluwe-Saint-Lambert en justifiant votre identité (en joignant une copie de votre carte d'identité/passeport).

[Nom de l'établissement] ne peut être tenu responsable de tout détournement des finalités de traitement reprises dans ce document par un tiers.